

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 Novembre 2023

Présents : Catherine ANDRIEUX, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Nadine ROY, Franck TOURNIER, Geneviève TOURNIER (Arrivée à 19h30), Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON.

DELIBERATION

Prime pouvoir d'achat aux agents communaux

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents.

L'autorité territoriale peut proposer à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle,

Les agents, pour percevoir cette prime, doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023 ;

Après avis du comité social du CDG 38, une délibération sera présentée à l'assemblée délibérante.

Les membres de l'assemblée délibérante décident à l'unanimité d'octroyer une prime aux agents pouvant y prétendre. Les critères et modalités d'attribution seront déterminés. La prime sera versée fin juin 2024 au plus tard.

DIVERS

Périmètre de protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels des Périurbains (PAEN)

En conseil municipal du 22 Mars 2022, l'assemblée délibérante s'est prononcée favorable au lancement d'une réflexion sur le territoire de notre Commune pour la mise en place d'un périmètre et d'un programme d'actions destinés à protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Pour cela, nous sommes accompagnés par le Département, la CAPI et la Chambre d'agriculture, copilotes du projet.

Aujourd'hui, nous sommes invités à formuler une proposition de périmètre de PAEN avant le 2 février 2024. Une commission de 5 membres est constituée afin de travailler sur le projet.

Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Vendredi 1^{er} Décembre 2023 de 14h à 17h, l'équipe municipale et deux agents communaux, accompagnés d'un intervenant de l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) et d'un intervenant de la CAPI, s'exerceront à la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde. Un scénario, établi par les intervenants sera à la base de cet exercice.

Restes à réaliser

Le budget 2024 des collectivités doit être voté avant le 31 mars 2024 ;

En attendant, les dépenses de la section de fonctionnement peuvent être honorées. Les dépenses d'investissement, s'il y a lieu, doivent être reportées, selon des règles précises, par décision du maire après information du conseil municipal.

Afin de pouvoir s'acquitter des factures de travaux de la salle des fêtes qui commenceront mi-décembre, Madame La Maire propose d'inscrire 200 000 € au compte 231 « immobilisations corporelles en cours ».

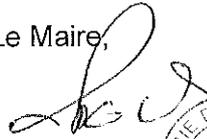
QUESTIONS DIVERSES

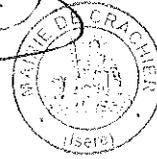
- **Compte-rendu des commissions CAPI et réunions diverses**

- Devenir du lagunage avec les services assainissement de la CAPI (Geneviève TOURNIER)
- Réunion avec le diocèse sur l'usage des églises (Magali BONIN)
- Commission voirie, espaces et éclairage public (Catherine ANDRIEUX)
- Gestions des déchets (Geneviève TOURNIER)
- CAPI conte (Nadine ROY)

Prochain conseil municipal le lundi 18 Décembre 2023 à 19 heures

Le Maire,


-N.ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Site internet

Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>
La commune utilise l'application Panneau Pocket.